

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 13 septembre 2021.

CE-2021-997-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser une dépense additionnelle de 86 782,28 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA19-3002 octroyé à **EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.** (« Eurovia ») afin d'avoir la disponibilité de 787 578,75 \$, taxes incluses, dans le but de respecter les termes de l'entente de principe de règlement avec Eurovia en lien avec la réclamation, majorant ainsi le montant du contrat initial de 9 457 970,28 \$, taxes incluses, à un total de 10 313 729,73 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le document *Quittance et transaction* à intervenir entre Eurovia et la Ville de Terrebonne respectant les termes de l'entente de principe de règlement décrite au dossier décisionnel, incluant toute modification mineure qui pourrait y être apportée, ainsi que tout document nécessaire en règlement de cette affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 13 septembre 2021



GREFFIER

14.1

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	8 septembre 2021 <i>(Signature pour le CE extra du 13 septembre 2021)</i>
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	13 septembre 2021
Objet	Dépense additionnelle et règlement dans le cadre de la réclamation transmise par Eurovia Québec Grands Projets inc dans le cadre du contrat SA19-3002. Travaux de reconstruction du poste Industriel Ouest et de la conduite de refoulement. (N/D : G-2015-015-01)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense additionnelle de 86 782,28 \$ (t.t.c.), dans le cadre du contrat SA19-3002 octroyé à Eurovia Québec Grands Projets inc. afin d'avoir la disponibilité de 787 578,75 \$ (t.t.c.) dans le but de respecter les termes de l'entente de principe de règlement avec Eurovia Québec Grands Projets inc. en lien avec la réclamation, majorant ainsi le montant du contrat initial de 9 457 970,28 \$ (t.t.c.) à un total de 10 313 729,73 \$ (t.t.c.).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le document de quittance et transaction qui respectera les termes de l'entente de principe de règlement décrite au dossier décisionnel, incluant toute modification mineure qui pourrait y être apportée, de même que tout autre document en règlement de cette affaire.

Signataire :



Stéphane Larivee
2021.09.08 16:18:36
-04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	8 septembre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	13 septembre 2021
Objet	<p>Dépenses additionnelles et règlement dans le cadre de la réclamation transmise par Eurovia Québec Grands Projets inc. dans le cadre du contrat SA19-3002.</p> <p>Travaux de reconstruction du poste industriel ouest et de la conduite de refoulement.</p> <p>(N/D : G-2015-015-01)</p>

CONTENU

Mise en contexte

À la suite de l'appel d'offres SA19-3002, Eurovia Québec Grands Projets inc. (ci-après « Eurovia ») a obtenu le contrat suivant la Résolution 219 05-2019.

L'objet du contrat consiste à la reconstruction du poste de pompage industriel ouest et de la conduite de refoulement jusqu'aux étangs aérer de Terrebonne situé sur le boulevard La Pinière. Sommairement, le projet prévoit des travaux à la conduite de refoulements et la rénovation du poste de pompage industriel ouest.

Eurovia a obtenu le contrat au montant de 8 226 110,27 \$ (taxes non incluses).

Les travaux ont débuté le 22 juillet 2019 et se sont achevés le 18 septembre 2020 par la réception provisoire des ouvrages. Le délai contractuel initial était de 200 jours, mais le chantier a accusé plusieurs mois de retard. Le chantier a également été suspendu par le Gouvernement du Québec en raison de la Covid du 25 mars 2020 au 10 mai 2020 inclusivement.

Le chantier a été ponctué de nombreux incidents et directives de changement.

Le certificat de réception provisoire comportait 58 items à corriger. Ces déficiences ont été corrigées ou résolues.

Le 15 janvier 2021, EQGP inc. transmettait à la Ville de Terrebonne une réclamation pour différents points en litige au montant de 1 346 797,73 \$ (taxes non incluses) constituant une réserve de droit assimilable à une mise en demeure.

Le 10 février 2021, Me Annie Boivin-Breton de la firme Dionne, Bourassa, Boivin-Breton avocats, a été officiellement mandatée par la Direction du greffe et affaires juridiques pour représenter la Ville dans ce dossier.

La revue des documents au soutien de la réclamation a également mis en lumière certains questionnements relativement à la procédure de réclamation, aux plans et quantités prévues au bordereau, aux frais associés à la Covid et à signalisation de chantier, notamment.

Un éventuel procès comporte des aléas qui pourraient mener à une condamnation de la Ville pour les frais de justice, de même qu'à des intérêts et indemnités additionnelles sur les sommes qui pourraient être allouées à Eurovia.

Vu ce qui précède, des pourparlers de règlement ont été entamés depuis plusieurs mois et le 3 septembre 2021, une entente de principe est intervenue avec Eurovia, sous réserve de l'approbation des instances municipales.

Par l'entente de principe, sous réserve de l'acceptation des instances, la Ville accepterait, sans admission de part et d'autre, de verser à Eurovia la somme de 685 000 \$, plus taxes. Ce montant exclut la retenue contractuelle afférente à l'acceptation finale des travaux. En contrepartie de ce qui précède, les parties se donneront mutuellement quittance complète et finale en lien avec le Contrat numéro SA19-3002. La somme de 685 000 \$, plus taxes, sera versée dans les 30 jours suivant la signature de la quittance et transaction qui devra contenir la clause suivante : *« Rien dans les présentes ne peut être interprété comme une limitation ou une réduction des obligations, ni comme une reconnaissance ou prolongation d'obligations ou renonciation aux causes d'extinction d'obligations prévues par la loi ou par le contrat numéro SA19-3002 en vertu de toute garantie légale ou conventionnelle »*

L'entente de principe fait l'objet d'une recommandation favorable de la part de Me Annie Boivin-Breton.

Historique des décisions

6 juillet 2020 – 322-07-2020

Autorisation de travaux supplémentaires pour un montant de 668 821,19 \$ (taxes non incluses).

13 mai 2019 – 219-05-2019

Octroi à l'entreprise Eurovia Québec Grand Projets inc. du contrat pour les travaux de reconstruction du poste industriel ouest et de la conduite de refoulement pour un montant de 8 226 110,27 \$ (taxes non incluses).

Description

Contrat initial (résolution 219-05-2019) : 8 226 110,27 \$

Travaux supplémentaires autorisés (résolution 322-07-2020) : 668 821,19 \$

Contrat initial + travaux supplémentaires autorisés : 8 894 931,46 \$

Montant décompte provisoire (certificat de paiement #12) : 8 285 410,72 \$

Montant résiduel autorisé : 609 520,74 \$ (8 894 931,46 \$ - 8 285 410,72 \$)

Entente de principe : 685 000,00 \$

Dépense additionnelle à autoriser : 75 479,26 \$ (685 000,00 \$ - 609 520,74 \$)

Justification

Afin d'honorer l'entente de règlement, il est requis d'autoriser la dépense additionnelle.

L'entente de règlement a fait l'objet d'une validation juridique de la part de la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 7 septembre 2021.

Aspects financiers

Montant du déboursé :	<u>86 782,28</u> \$ (taxes incluses)		
<input type="checkbox"/> Budget des activités de fonctionnement (certificat requis pour une dépense de 105 700\$ et plus)			
Année :	<u>2021</u>	Code budgétaire :	_____
		Montant prévu au budget :	_____ \$
		Durée du contrat :	_____
Année 1 :	_____ \$ (taxes incluses)		
Autres années :	_____ \$ (taxes incluses)		
Total :	_____ \$ (taxes incluses)		
<input checked="" type="checkbox"/> Budget des activités des investissements (certificat requis)			
Fiche PTI no :	_____	Projet hors PTI :	<u>X</u>
Règlement d'emprunt no :	<u>695-1</u>	<u>79 243,79</u> \$	Terme : <u> </u> ans
Sources de financement particulières			
<input type="checkbox"/>	Excédents de fonctionnement non affectés :	_____ \$	
<input type="checkbox"/>	Excédents de fonctionnement affectés :	_____ \$	(préciser : _____)
<input type="checkbox"/>	Paiement comptant des immobilisations :	_____ \$	
<input type="checkbox"/>	Fonds parcs et terrains de jeux :	_____ \$	
<input type="checkbox"/>	Fonds de roulement :	_____ \$	Terme : <u> </u> ans
<input type="checkbox"/>	Réserve financière :	_____ \$	
<input type="checkbox"/>	Autres :	_____ \$	
Variation budgétaire requise			
	Montant	Du poste	vers le poste
<input type="checkbox"/>	Transfert budgétaire	_____ \$	_____
<input type="checkbox"/>	Virement budgétaire entre directions	_____ \$	_____
<input type="checkbox"/>	Amendement budgétaire (conseil)	_____ \$	_____
Certificat de disponibilité			
<input type="checkbox"/>	No : _____	dépense de fonctionnement de plus de 105 700\$	
<input checked="" type="checkbox"/>	No : <u>2021-0238</u>	dépense d'investissement de plus de 0 \$	

Calendrier et étapes subséquentes

Procéder au paiement du montant convenu entre la Ville de Terrebonne et Eurovia Québec Grands Projets inc.

PIÈCES JOINTES

- Fiche financière;
- Réclamation présentée par EQGP inc. (15 janvier 2021);
- Contre-offre de règlement de la Ville présentée par d3b Avocats (25 août 2021);
- Lettre d'acceptation de règlement présentée par EQGP Inc. (3 septembre 2021);
- Formulaire de validation juridique (7 septembre 2021);
- Quittance et transaction.

SIGNATURES

Responsable du dossier :



2021.09.08
11:58:43 -04'00'

Date : _____

**Steven Nantel, ing., chargé de projet
Chantiers et infrastructures
Direction du génie et de l'environnement**

Endosseur :



2021.09.08
12:01:14 -04'00'

Date : _____

**Raphaël Beauséjour, ing., chef de division infrastructure
Directeur par intérim
Direction du génie et de l'environnement**

Approbateur :



2021.09.08
12:01:23 -04'00'

Date : _____

**Raphaël Beauséjour, ing., chef de division infrastructure
Directeur par intérim
Direction du génie et de l'environnement**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 13 septembre 2021.

CE-2021-998-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accorder le contrat SA21-3035 à **TISSEUR INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'un bâtiment, incluant des aménagements, pour le futur quartier général de la police sur le lot 6 058 265 du cadastre du Québec, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 68 795 291,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 640-1 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), préalablement à l'avis de promulgation pour l'entrée en vigueur dudit règlement.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 13 septembre 2021



GREFFIER

14.2

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	13 septembre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	13 septembre 2021
Objet	Octroi du contrat SA21-3035 à Tisseur inc., pour les travaux de construction d'un bâtiment, incluant des aménagements, pour le futur quartier général de la police, pour une dépense de 68 795 291,25 \$, taxes incluses, financée à même le règlement d'emprunt R-640-1. (N.D. Projet : 02-19-001)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder le contrat SA21-3035 à Tisseur inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'un bâtiment, incluant des aménagements, pour le futur quartier général de la police sur le lot 6 058 265 du cadastre du Québec, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 68 795 291,25 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

D'octroyer le contrat conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 640-1 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), préalablement à l'avis de promulgation et à l'entrée en vigueur du règlement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :



Stéphane Larivee
2021.09.10 09:16:08
-04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	13 septembre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	13 septembre 2021
Objet	Octroi du contrat SA21-3035 à Tisseur inc., pour les travaux de construction d'un bâtiment, incluant des aménagements, pour le futur quartier général de la police, pour une dépense de 68 795 291,25 \$, taxes incluses, financée à même le règlement d'emprunt R-640-1. (N.D. Projet : 02-19-001)

CONTENU

Mise en contexte

Le 8 août 2011, le conseil municipal a mandaté la Direction générale pour élaborer un projet de construction du quartier général de la police intermunicipale de Terrebonne / Sainte-Anne-des-Plaines / Bois-des-Filion (QG), sur un terrain situé sur la future avenue Gabrielle-Roy, connu et désigné comme étant le lot 6 058 535 pour les besoins prévus pour les 10 prochaines années avec la possibilité d'agrandissement, le cas échéant, pour une période de 25 ans.

En 2015, afin de réaliser le projet, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 640 au montant de 35 143 000 \$. Ce financement était requis pour les honoraires professionnels, les travaux de construction, ainsi que l'achat de mobilier et d'équipement informatique.

En 2020, la Ville de Terrebonne a procédé à un appel d'offres public de services professionnels concernant la reprise et la finalisation des plans, devis ainsi que la surveillance des travaux. Le contrat a été octroyé à la firme Sid Lee Architecture.

En 2021, le conseil municipal a autorisé l'amendement du règlement d'emprunt numéro 640-1 d'une somme de 73 223 500 \$. L'amendement du règlement d'emprunt n'a pas encore été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) mais est attendu incessamment.

L'appel d'offres pour les travaux de construction a eu lieu du 19 mai au 31 août 2021. Les avis d'appel d'offres ont été publiés sur le site SE@O et dans le journal La Revue. Huit (8) addendas ont été publiés durant cette période afin d'apporter des précisions aux documents d'appel d'offres et de répondre aux questions des soumissionnaires.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 août 2021. Trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement. À la suite des vérifications d'usage, Tisseur inc. a déposé la plus basse soumission conforme. Cette soumission est valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de dépôt des soumissions.

Historique des décisions

12 avril 2021 – 224-04-2021

Adoption de l'amendement du règlement d'emprunt 640-1.

9 novembre 2020 – 543-11-2020

Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2021-2023.

8 juin 2020 – 266-06-2020

Acceptation de la soumission pour les services professionnels pluridisciplinaires.

27 avril 2015 – 196-04-2015

Adoption du règlement d'emprunt numéro 640.

8 août 2011 – 360-08-2011

Mandat à la Direction générale de mettre en place le projet du quartier général.

Description

L'octroi du contrat permettra de construire le nouveau quartier général de la police intermunicipale de Terrebonne / Sainte-Anne-des-Plaines / Bois-des-Filion. La construction de ce bâtiment va permettre au service de police de regrouper ses opérations au même endroit et de mettre fin à la location de locaux.

Le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Tisseur inc.

L'estimation révisée du coût des travaux à la suite de l'émission des addendas, préparée par la firme d'architecture Sid Lee Architecture, est de 65 729 699,95 \$, taxes incluses.

L'octroi de contrat se fera conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 640-1 par le MAMH.

Un deuxième amendement au règlement d'emprunt devra être fait afin de pouvoir rémunérer l'ajustement du contrat des professionnels en fonction du coût réel des travaux (méthode à pourcentage), pour les imprévus pouvant survenir en cours de travaux, ainsi que pour les frais de laboratoires.

Justification

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUDES)	AUTRES (Contingences ou montant prévisionnel) (TAXES INCLUDES)	TOTAL (TAXES INCLUDES)
Tisseur inc.	68 795 291,25 \$	0 \$	68 795 291,25 \$
EBC. Inc.	69 331 074,75 \$	0 \$	69 331 074,75 \$
Groupe Geysier inc.	73 652 000 \$	0 \$	73 652 000,00 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	65 729 700,00 \$	0 \$	65 729 700,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			3 065 591,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation) / estimation] x 100]			4,7 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			535 783,50 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse] x 100]			0,78 %

L'écart de 4,7 % entre l'adjudicataire et l'estimation est acceptable étant donné le contexte actuel sur le marché de la construction.

L'écart de 0,78 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme nous indique qu'il y a une certaine stabilité au niveau du marché de la construction en ce moment.

Il y a lieu d'octroyer le contrat de construction à la compagnie Tisseur inc. pour une somme de 68 795 291,25 \$, taxes incluses.

Aspects financiers

Montant du déboursé :	68 795 291,25 \$ (taxes incluses)		
<input type="checkbox"/> Budget des activités de fonctionnement (certificat requis pour une dépense de 105 700\$ et plus)			
Année : <u>2021</u>	Code budgétaire : _____	Montant prévu au budget : _____ \$	
		Durée du contrat : _____	
Année 1 : _____ \$ (taxes incluses)			
Autres années : _____ \$ (taxes incluses)			
Total : _____ \$ (taxes incluses)			
<input checked="" type="checkbox"/> Budget des activités des investissements (certificat requis)			
Fiche PTI no : <u>10102</u>	Projet hors PTI : _____		
Règlement d'emprunt no : <u>640-1</u>	<u>62 819 270,62 \$</u>	Terme : <u>20</u> ans	

Sources de financement particulières

- Excédents de fonctionnement non affectés : _____ \$
- Excédents de fonctionnement affectés : _____ \$ (préciser : _____)
- Paiement comptant des immobilisations : _____ \$
- Fonds parcs et terrains de jeux : _____ \$
- Fonds de roulement : _____ \$ Terme : ___ ans
- Réserve financière : _____ \$
- Autres : _____ \$

Variation budgétaire requise

	Montant	Du poste	vers le poste
<input type="checkbox"/> Transfert budgétaire	_____ \$	_____	_____
<input type="checkbox"/> Virement budgétaire entre directions	_____ \$	_____	_____
<input type="checkbox"/> Amendement budgétaire (conseil)	_____ \$	_____	_____

Certificat de disponibilité

- No : _____ dépense de fonctionnement de plus de 105 700 \$
- No : 2021-0136 dépense d'investissement de plus de 0 \$ -
Conditionnel à l'approbation du règlement

Calendrier et étapes subséquentes

Approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du règlement d'emprunt 640-1.

Amendement du règlement d'emprunt 640-1.

PIÈCES JOINTES

- Fiche AO révisée;
- Analyse et recommandation du service de l'approvisionnement;
- Registre des entreprises – Tisseur inc.;
- Fiche PTI 10102.

SIGNATURES

Responsable du dossier :



Erick Forgues
2021.09.09 10:59:31 -04'00'

Date : _____

Erick Forgues, architecte
Coordonnateur grands projets immobiliers
Direction du génie et de l'environnement

Endosseur :



Date : 2021.09.09
11:00:39 -04'00'

Date : _____

Catherine Dutil, chef de division
Direction du génie et de l'environnement

Approbateur :



2021.09.09
12:34:59 -04'00'

Date : _____

Raphaël Beauséjour, ing.
Directeur par intérim
Direction du génie et de l'environnement

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 13 septembre 2021.

CE-2021-999-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, *l'Addenda n° 2 à la convention préalable à la réalisation des travaux (Phase conception)*, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner plein effet.

QU'une dépense additionnelle de 45 486,41 \$, taxes incluses, soit autorisée dans le cadre du contrat SA18-3018 octroyé à **LES SERVICES EXP. INC.** pour les frais d'honoraires professionnels supplémentaires, majorant ainsi le montant du contrat de 504 625,28 \$, taxes incluses, à un total de 550 111,69 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 13 septembre 2021



GREFFIER

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	13 septembre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	13 septembre 2021
Objet	<p>Autorisation de signature de l'addenda de la convention préalable à la réalisation des travaux et dépense additionnelle de 45 486,41 \$ (t.t.c.) dans le cadre du contrat SA18-3018 octroyé à « Les Services EXP.inc. », pour les services professionnels pour la confection des plans, devis et surveillance des travaux pour la construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage et d'intégration d'utilité publique sur la rue Yves-Blais dans le secteur de la Croisée Urbaine, majorant ainsi le montant du contrat de 504 625,28 \$ (t.t.c.) à un total de 550 111.69 \$ (t.t.c.).</p> <p>(N.D : 2017-021-00)</p>

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'addenda de la convention préalable à la réalisation des travaux (phase conception), laquelle est jointe au sommaire exécutif, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée audit acte ainsi que tout document nécessaire pour y donner plein effet.

D'autoriser une dépense additionnelle de 45 486,41 \$ (t.t.c) dans le cadre du contrat SA18-3018 octroyé à « Les Services EXP.inc. », pour les frais d'honoraires professionnels supplémentaires majorant ainsi le montant du contrat de 504 625,28 \$ (t.t.c.) à un total de 550 111,69 \$ (t.t.c.).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :



Stephane Larivee
2021.09.10 09:32:24 -04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	13 septembre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	13 septembre 2021
Objet	<p>Autorisation de signature de l'addenda de la convention préalable à la réalisation des travaux et dépense additionnelle de 45 486,41 \$ (t.t.c.) dans le cadre du contrat SA18-3018 octroyé à « Les Services EXP.inc. », pour les services professionnels pour la confection des plans, devis et surveillance des travaux pour la construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage et d'intégration d'utilité publique sur la rue Yves-Blais dans le secteur de la Croisée Urbaine, majorant ainsi le montant du contrat de 504 625,28 \$ (t.t.c.) à un total de 550 111,69 \$ (t.t.c.).</p> <p>(N.D : 2017-021-00)</p>

CONTENU

Mise en contexte

Le pôle public du secteur « est » est un projet structurant pour la Ville de Terrebonne et est en cours de planification et réalisation depuis plusieurs années. La mise en place d'infrastructures majeures est requise afin d'en assurer une desserte adéquate.

La firme Fahey & Associés a été mandatée (SA15-3006 / Résolution du CM : 247-05-2015) afin de préparer les études d'avant-projet, le plan d'ensemble, les demandes nécessaires aux différents paliers gouvernementaux de l'ensemble du secteur du pôle public.

La compagnie 6383424 Canada inc. (Promoteur) et la Ville de Terrebonne (Ville) ont signé, une convention préalable à la réalisation de travaux municipaux – Phase de conception (P2016-10) afin de prolonger et développer le secteur de l'avenue Yves-Blais de l'intersection de la Montée des Pionniers jusqu'à l'intersection de l'avenue de la Croisée. Voir la pièce jointe.

En lien avec la convention préalable à la réalisation de travaux municipaux – Phase de conception, la firme Les Services EXP. inc. a été mandatée (SA18-3018 / Résolution du CM : 174-04-2018) pour les services professionnels pour la confection des plans, devis et surveillance des travaux pour la construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage et d'intégration d'utilité publique sur la rue Yves-Blais dans le secteur de la Croisée Urbaine.

Comme le montant de la soumission de la firme Les Services EXP inc. était plus élevée que le montant de l'estimé, les sommes déposées par le promoteur étaient insuffisantes et ont fait l'objet d'un addenda à la convention préalable à la réalisation de travaux municipaux – Phase de conception (voir en pièces jointes).

S'en est suivi la confection des plans et devis, ainsi que les mises en chantiers des diverses phases de construction :

- Égouts et aqueduc;
- Utilités publiques;
- Pavage réduit et éclairage.

Il est important de noter le point suivant : en parallèle de la construction des infrastructures locales avec le promoteur, la Ville a également des projets de construction afin de desservir l'ensemble du site et que ces travaux sont en « compétition » pour l'occupation de l'espace.

Pour être précis, nous parlons ici des travaux de construction de la conduite de refoulement sanitaire du poste de pompage Yves-Blais (SA19-3001 / Résolution du CM : 175-04-2019).

Historique des décisions

2019-04-18 – 147-04-2019

Le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente P-2016-10.

2019-04-17 – CE-2019-452-DEC

Le comité exécutif autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'addenda à la convention préalable à la réalisation des travaux (phase conception).

2018-04-09 – 174-08-2018

En lien avec la convention préalable à la réalisation de travaux municipaux – Phase de conception, la firme Les Services EXP. inc. a été mandatée (SA18-3018 / Résolution du CM : 174-04-2018) pour les services professionnels pour la confection des plans, devis et surveillance des travaux pour la construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage et d'intégration d'utilité publique sur la rue Yves-Blais dans le secteur de la Croisée Urbaine.

2017-12-20 – CE-2017-1395-DEC

Le comité exécutif autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention préalable à la réalisation des travaux (phase conception).

Description

Afin de mener à terme le projet, il est requis de modifier le projet initial via des modifications aux délais, ainsi qu'aux plans et devis, ce qui a un impact contractuel avec la firme Les Services EXP inc. prenant la forme des addendas no 2 à 4 :

ADDENDA NO. 2

Les mises en chantiers ont donc débuté et certaines modifications au phasage des travaux ont été requises afin de s'ajuster avec la construction de la conduite de refoulement du poste de pompage Yves-Blais (travaux Ville) qui entraine en concurrence avec les travaux du promoteur. Ceci a nécessité un effort supplémentaire de la firme Les Services EXP inc. qui réclame des honoraires professionnels supplémentaires. Voir l'addenda no. 2 et l'approbation du promoteur en pièce jointe qui représente un montant de 6 372,49 \$ (t.t.c.).

ADDENDA NO. 3

Des demandes de modification ont été émises par le promoteur, ce qui est venu affecter les plans d'utilités publiques et ont nécessité un effort supplémentaire de la firme Les Services EXP inc. qui réclament des honoraires professionnels supplémentaires. Voir l'addenda no. 3 et l'approbation du promoteur en pièce jointe qui représente un montant de 20 926,02 \$ (t.t.c.).

ADDENDA NO. 4

Lors de la réalisation des travaux sur la rue Yves-Blais, l'entrepreneur n'a pas respecté les indications aux plans pour la mise en place du réseau d'égout pluvial. Il en résulte que certains tronçons de conduites sont en contre-pente. Une analyse est requise par la firme pour déterminer si la situation est acceptable ou si des travaux correctifs sont nécessaires. Ceci représente un effort supplémentaire de la firme Les Services EXP inc. qui réclame des honoraires professionnels supplémentaires. Voir l'addenda no. 4 et l'approbation du promoteur en pièce jointe qui représente un montant de 18 187,90 \$ (t.t.c.).

Justification

Ces efforts supplémentaires réclamés par la firme Les Services EXP. inc. via les avenants 2, 3 et 4 sont nécessaires pour la complétion des chantiers de construction en lien avec la construction des infrastructures de l'avenue Yves-Blais de l'intersection de la Montée des Pionniers jusqu'à l'intersection de l'avenue de la Croisée.

Aspects financiers

Montant du déboursé :	45 486,41 \$ (taxes incluses)
<input type="checkbox"/> Budget des activités de fonctionnement (certificat requis pour une dépense de 105 700\$ et plus)	
Année : <u>2021</u>	Code budgétaire : _____
	Montant prévu au budget : _____ \$
	Durée du contrat : _____
Année 1 :	_____ \$ (taxes incluses)
Autres années :	_____ \$ (taxes incluses)
Total :	_____ \$ (taxes incluses)
<input type="checkbox"/> Budget des activités des investissements (certificat requis)	
Fiche PTI no : _____	Projet hors PTI : _____
Règlement d'emprunt no : _____	Terme : ____ ans

Sources de financement particulières

- Excédents de fonctionnement non affectés : _____ \$
- Excédents de fonctionnement affectés : _____ \$ (préciser : _____)
- Paiement comptant des immobilisations : _____ \$
- Fonds parcs et terrains de jeux : _____ \$
- Fonds de roulement : _____ \$ Terme : ___ ans
- Réserve financière : _____ \$
- Autres : Dépôt promoteur (taxes incluses) 45 486,41 \$

Variation budgétaire requise

	Montant	Du poste	vers le poste
<input type="checkbox"/> Transfert budgétaire	_____ \$	_____	_____
<input type="checkbox"/> Virement budgétaire entre directions	_____ \$	_____	_____
<input type="checkbox"/> Amendement budgétaire (conseil)	_____ \$	_____	_____

Certificat de disponibilité

- No : 2021-0236 dépense de fonctionnement de plus de 105 700\$
- No : _____ dépense d'investissement de plus de 0 \$

Calendrier et étapes subséquentes

Fin des travaux

PIÈCES JOINTES

- Fiche financière;
- Convention préalable de conception;
- Addenda no 1 à la convention préalable;
- Addenda no 2 à la convention préalable;
- Protocole P-2016-10;
- Avenants 2, 3 et 4.

SIGNATURES

Responsable du dossier :



Mathieu Pâquet
2021.09.08 11:19:12 -04'00'

Date : 2021-09-08

Mathieu Pâquet, ing.
Chargé de projet, Gestion de chantiers et infrastructures
Direction du génie et de l'environnement

Endosseur :



2021.09.08
11:44:55 -04'00'

Date : _____

Raphaël Beauséjour, ing.
Chef de division infrastructure, Directeur par intérim
Direction du génie et de l'environnement

Approbateur :



2021.09.08
11:45:05 -04'00'

Date : _____

Raphaël Beauséjour, ing.
Chef de division infrastructure, Directeur par intérim
Direction du génie et de l'environnement

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 13 septembre 2021.

CE-2021-1000-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'amender la définition de l'objet n° 4 du règlement d'emprunt parapluie numéro 760 par « **Acquisition par expropriation de servitudes réelles et perpétuelles pour fins d'utilité publique, permettant la mise en place d'une conduite maîtresse d'aqueduc sur plusieurs lots, faisant l'objet de trois sommaires décisionnels et pour un montant de 655 000 \$** ».

QUE le conseil décrète l'acquisition par voie d'expropriation, aux fins d'utilité publique, pour permettre l'installation de ladite conduite maîtresse d'aqueduc, d'une servitude réelle et perpétuelle affectant une partie des lots 6 048 453 et 6 048 454 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, situés sur côte de Terrebonne, à l'ouest de la Place Alexandre-Cousineau, dans la Ville de Terrebonne, et appartenant à Côte de Terrebonne S.E.C., dont l'assiette a une superficie totale de 6 772,7 mètres carrés.

QUE la Direction du greffe et des affaires juridiques soit mandatée afin d'entreprendre les procédures judiciaires liées à cette expropriation.

QU'une dépense de 226 270,80 \$, taxes incluses, soit autorisée afin de permettre cette acquisition.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 13 septembre 2021



GREFFIER

14.4

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	13 septembre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	13 septembre 2021
Objet :	<p>Décréter l'acquisition par voie d'expropriation, aux fins de mise en place d'une conduite maîtresse d'aqueduc, d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique affectant des immeubles situés sur Côte de Terrebonne, à l'ouest de la Place Alexandre-Cousineau, à Terrebonne, connus et désigné comme étant des parties des lots 6 048 453 et 6 048 454 du Cadastre du Québec, dont l'assiette a une superficie totale de 6 772,7 mètres carrés, lesquels lots appartiennent à Côte de Terrebonne S.E.C. / Amender la définition de l'objet numéro 4 du règlement d'emprunt parapluie numéro 760 par « l'acquisition par expropriation de servitudes réelles et perpétuelles pour fins d'utilité publique, permettant la mise en place d'une conduite maîtresse d'aqueduc sur plusieurs lots, faisant l'objet de trois sommaires décisionnels et représentant une dépense de 655 000 \$ »</p> <p>(N/D : Thèmes/92 IMM/Projets/Conduite/21-063)</p>

IL EST RECOMMANDÉ :

D'amender la définition de l'objet numéro 4 du règlement d'emprunt parapluie numéro 760 par « l'acquisition par expropriation de servitudes réelles et perpétuelles pour fins d'utilité publique, permettant la mise en place d'une conduite maîtresse d'aqueduc sur plusieurs lots, faisant l'objet de trois sommaires décisionnels et pour un montant de 655 000 \$ ».

De décréter l'acquisition par voie d'expropriation, aux fins d'utilité publique, pour permettre l'installation de ladite conduite maîtresse d'aqueduc, d'une servitude réelle et perpétuelle affectant une partie des lots 6 048 453 et 6 048 454 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, situés sur Côte de Terrebonne, à l'ouest de la Place Alexandre-Cousineau, dans la Ville de Terrebonne et appartenant à Côte de Terrebonne S.E.C., dont l'assiette a une superficie totale de 6 772,7 mètres carrés.

D'autoriser une dépense de 196 800 \$, plus les taxes applicables, pour permettre cette acquisition.

De mandater la Direction du greffe et des affaires juridiques afin d'entreprendre les procédures judiciaires liées à cette expropriation.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signataire :



Stephane Larivee
2021.09.10 09:28:30 -04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Direction du génie et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	13 septembre 2021
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	13 septembre 2021
Objet :	<p>Décréter l'acquisition par voie d'expropriation, aux fins de mise en place d'une conduite maîtresse d'aqueduc, d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique affectant des immeubles situés sur Côte de Terrebonne, à l'ouest de la Place Alexandre-Cousineau, à Terrebonne, connus et désigné comme étant des parties des lots 6 048 453 et 6 048 454 du Cadastre du Québec, dont l'assiette a une superficie totale de 6 772,7 mètres carrés, lesquels lots appartiennent à Côte de Terrebonne S.E.C. / Amender la définition de l'objet numéro 4 du règlement d'emprunt parapluie numéro 760 par « l'acquisition par expropriation de servitudes réelles et perpétuelles pour fins d'utilité publique, permettant la mise en place d'une conduite maîtresse d'aqueduc sur plusieurs lots, faisant l'objet de trois sommaires décisionnels et représentant une dépense de 655 000 \$ »</p> <p>(N/D : Thèmes/92 IMM/Projets/Conduite/21-063)</p>

CONTENU

Mise en contexte

Afin de permettre la réalisation de plusieurs projets de développement dans le secteur Ouest de son territoire, la Ville de Terrebonne (la « Ville ») désire amorcer des travaux visant notamment l'implantation d'une conduite d'aqueduc dans l'emprise de rues, entre l'usine de filtration d'eau potable de la Régie d'aqueduc inter municipal des Moulins (RAIM), située au 4445 Côte de Terrebonne, jusqu'au boulevard Carmel, incluant le prolongement de l'avenue Pierre-Dansereau. Pour permettre la réalisation de ce projet, la Ville doit acquérir des servitudes pour fins d'utilité publique. Certains des terrains visés par ces servitudes sont connus et désignés comme étant une partie des lots 6 048 453 et 6 048 454 du cadastre du Québec, situés sur Côte de Terrebonne, à l'ouest de la Place Alexandre Cousineau, à Terrebonne (collectivement l'« Immeuble »), lesquels appartiennent à Côte de Terrebonne S.E.C. (le « Propriétaire »).

Le Propriétaire de l'Immeuble a été approché par des représentants de la Ville. Plusieurs tentatives de négociation ont été entreprises afin d'acquiescer cette servitude. Ces approches n'ont malheureusement pas donné les résultats souhaités. Étant donné que les négociations avec le Propriétaire n'ont pas permis de compléter l'acquisition de cette servitude, l'expropriation demeure l'option retenue.

Historique des décisions

2015-01-22 – CE-2015 – 62 – DEC

Mandater le comité de coordination et de développement municipal (CCDM) pour amorcer les travaux visant à implanter une conduite d'aqueduc dans l'emprise des rues, entre l'usine de filtration d'eau potable sur Côte de Terrebonne de la RAIM, jusqu'au boulevard Carmel dans le secteur Ouest de la Ville, incluant la future avenue Pierre-Dansereau.

Description

Le présent sommaire décisionnel vise à décréter l'acquisition par expropriation d'une servitude pour fins d'utilité publique affectant l'Immeuble. L'assiette de cette servitude, d'une superficie de 6 772,7 mètres carrés, est représentée sur le plan joint au présent sommaire (l'« Assiette »). L'adoption du décret d'expropriation par la Ville permettra d'entreprendre les procédures d'expropriation.

Justification

La Direction du génie et de l'environnement recommande de décréter l'expropriation de l'Immeuble pour les motifs suivants :

- Cette acquisition permettra de mettre en place une conduite maîtresse d'aqueduc;
- Cette nouvelle conduite d'aqueduc assurera l'approvisionnement adéquat en eau potable aux citoyens de la Ville;
- Il a été impossible de négocier de gré à gré l'acquisition de cette servitude avec le Propriétaire;
- La valeur de la servitude expropriée représente un pourcentage de 25 % de la valeur marchande de l'Immeuble.

Aspects financiers

Selon un rapport obtenu par un évaluateur agréé, membre de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, le coût potentiel d'expropriation est estimé à 196 800 \$, en date du 11 août 2021, plus les taxes applicables, pour une superficie de 6 772,7 mètres carrés, lequel coût représente 25 % de la valeur marchande de l'immeuble, estimée à un taux moyen de 54,24 \$/m² (5,04 \$/pi²), les troubles et ennuis au montant de 5 000 \$ ainsi que les frais d'experts estimés à 100 000 \$.

L'estimation du coût potentiel d'acquisition par voie d'expropriation comprend, le cas échéant, le coût d'achat, les frais de caractérisation des sols, des dommages potentiels, intérêts et frais d'experts. Ce coût n'équivaut pas à la valeur marchande, ni à la valeur au propriétaire, ni à une fourchette maximale de la valeur pour une acquisition de gré à gré ni à l'indemnité d'expropriation. Il ne peut donc être utilisé à une fin autre que budgétaire.

Les crédits requis pour l'acquisition de cette servitude seront imputés tels que mentionnés au présent sommaire décisionnel. La valeur de l'immeuble au rôle foncier 2020-2022 est de 17 518 078 \$ (20,89 \$/m² ou 1,94 \$/pi²) pour une superficie de 838 586,8 mètres carrés.

Montant du déboursé :	<u>226 270,80</u> \$ (taxes incluses)		
Année : <u>2021</u>	Code budgétaire : _____	Montant prévu au budget : _____	\$
<input checked="" type="checkbox"/> Budget des activités des investissements (certificat requis)			
Fiche PTI no : <u>10112</u>	Projet hors PTI : _____		
Règlement d'emprunt no : <u>760 (objet numéro 4)</u>	<u>206 615,40</u> \$	Terme : <u>20</u> ans	
Sources de financement particulières			
<input type="checkbox"/> Excédents de fonctionnement non affectés :	_____ \$		
<input type="checkbox"/> Excédents de fonctionnement affectés :	_____ \$	(préciser : _____)	
<input type="checkbox"/> Paiement comptant des immobilisations :	_____ \$		
<input type="checkbox"/> Fonds parcs et terrains de jeux :	_____ \$		
<input type="checkbox"/> Fonds de roulement :	_____ \$	Terme : ___ ans	
<input type="checkbox"/> Réserve financière :	_____ \$		
<input type="checkbox"/> Autres :	_____ \$		
Variation budgétaire requise			
	Montant	Du poste	vers le poste
<input type="checkbox"/> Transfert budgétaire	_____ \$	_____	_____
<input type="checkbox"/> Virement budgétaire entre directions	_____ \$	_____	_____
<input type="checkbox"/> Amendement budgétaire (conseil)	_____ \$	_____	_____
Certificat de disponibilité			
<input type="checkbox"/> No : _____	dépense de fonctionnement de plus de 105 700\$		
<input checked="" type="checkbox"/> No : <u>2021-0219</u>	dépense d'investissement de plus de 0 \$		

Calendrier et étapes subséquentes

Décret d'expropriation : Août 2021

Procédures d'expropriation : Automne 2021

Prise de possession : 2022 (si l'expropriation ne fait pas l'objet d'une contestation)

PIÈCES JOINTES

- Fiche financière révisée;
- Plan montrant une partie des lots 6 048 453 et 6 048 454 du cadastre du Québec à exproprier, soit l'assiette de la servitude;
- Registre des entreprises du Propriétaire.

SIGNATURES

Responsable du dossier :



Signature numérique de Suzie
Desmarais
Date : 2021.09.09 16:22:23 -04'00'

Date : _____

Suzie Desmarais, conseillère aux transactions immobilières
Direction du génie et de l'environnement

Endosseur :



Date : 2021.09.09
16:28:40 -04'00'

Date : _____

Catherine Dutil, chef de division
Aménagement paysager et planification immobilière
Direction du génie et de l'environnement

Approbateur :



2021.09.09
16:32:52 -04'00'

Date : _____

Raphaël Beauséjour, directeur par intérim
Direction du génie et de l'environnement